

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
D'AUSSAC-VADALLE**

**deliberation :**  
**N° 2013\_16\_7**

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 8

Votants : 8

L' an deux mille treize , le lundi 18 février à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en Seance ordinaire Salle du conseil, à , sous la présidence de Monsieur Gérard LIOT, Le Maire.

Date de convocation du Conseil : 12 Février 2013

Présents :

**Titulaires** : Madame BIRONNEAU Marylène, Monsieur BRUNET Jacky, Madame COUSSAUD Béatrice, Madame GLEMAIN Martine, Madame GUILBAUD Marlyse, Monsieur LEGEAY Nicolas, Monsieur LIOT Gérard, Monsieur MONTASSIER Jean Pierre

**Objet : Fixation de l'indemnité représentative de logement des instituteurs**

**Secrétaire de Séance** : Madame Marylène BIRONNEAU

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur le Préfet propose la fixation de l'indemnité représentative de logement de 2012 pour les instituteurs et directeurs d'école ne bénéficiant pas de logement de fonction, à un montant de base de 2184,17 €.

Le Conseil après en avoir délibéré atteste à l'unanimité;

- Donner un avis favorable sur la fixation du montant de 2184,17 € pour l'indemnité de logement 2012 aux instituteurs et directeurs d'école ne bénéficiant pas de logement de fonction.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jour que ci-dessus.  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
Gérard LIOT